



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2213 (2015) du Conseil de sécurité en date du 27 mars 2015. Il couvre les principaux faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité en Libye, donne un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme et décrit les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon rapport du 26 février 2015 (S/2015/144).

II. Politique et sécurité

2. Dans un contexte de clivages politiques persistants, de crise des institutions et de conflit armé, le souci premier de l'ONU, des autres organisations internationales et des organismes régionaux a été d'encourager les principales parties prenantes à faire avancer les pourparlers en vue de parvenir à un règlement politique global et à faciliter la formation d'un gouvernement national unique et unifié. Si l'évolution de la sécurité et de la dynamique des populations sur le terrain a entraîné bon nombre de tentatives de réconciliation et de cessez-le-feu, l'instabilité et les conflits continuent de sévir dans de nombreuses zones, du fait de l'activité croissante des groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech, qui ne font que gagner du terrain et multiplier leurs activités.

3. Le 11 juillet dernier, une importante percée a été enregistrée lorsque la plupart des participants au dialogue politique interlibyen tenu sous l'égide de l'ONU ont paraphé l'Accord politique libyen, qui prévoit un cadre de négociations futures relatif à la formation d'un gouvernement d'entente nationale. Celui-ci a suscité un certain optimisme et un sentiment d'unité parmi les parties prenantes libyennes. Pour aboutir, l'accord doit veiller à n'exclure personne. Il importe donc que les parties qui ne l'ont pas paraphé continuent de participer au dialogue.

* Nouveau tirage pour raisons technique (19 août 2015).



Dialogue politique

4. Au cours de la période considérée, mon Représentant permanent et Chef de la MANUL, Bernardino León, a activement participé à l'action visant à faire avancer le dialogue politique libyen en vue de résoudre la crise des institutions, résultant de revendications contradictoires quant à la légitimité des pouvoirs exécutif et législatif, et à mettre fin au conflit armé. Si aucun accord global n'a été signé au cours de la période visée par le rapport, des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts, y compris en ce qui concerne des arrangements de sécurité provisoires, un cadre général de règlement politique et le retour des déplacés.

5. Faisant fond sur une première série de réunions qui se sont tenues à Genève en janvier 2015, la MANUL a continué de collaborer étroitement avec les principales parties en Libye pour augmenter les chances de succès de la concertation politique générale avec la participation de toutes les parties prenantes concernées. Outre les pourparlers politiques qui se sont tenus avec les représentants des principales parties prenantes, des négociations ont été menées sur plusieurs fronts, au niveau des chefs des municipalités et des partis politiques, des activistes et des groupes armés. La MANUL a également favorisé des pourparlers distincts avec des groupes de femmes et des représentants de la société civile, qui ont été intégrés aux autres volets du dialogue.

6. Les participants au principal volet politique se sont rendus à Skhirat (Maroc) les 5 et 12 mars pour poursuivre les discussions au sujet de la formation d'un gouvernement d'entente nationale et de la mise en place d'arrangements de sécurité, qui serviraient de fondement à un cessez-le-feu national et au retrait progressif des groupes armés et des milices des villes et villages sur l'ensemble du territoire libyen. Les autres points de discussion clefs avaient trait aux principes directeurs régissant ce qui restait de la période de transition et aux mesures de confiance, en vue notamment de soulager la crise humanitaire et de résoudre des questions urgentes en matière de droits de l'homme.

7. Au cours d'un cycle de pourparlers qui a commencé le 19 mars, les participants ont cherché en priorité à parvenir à un cadre de règlement global de la crise politique et militaire en Libye. Les premières informations en retour communiquées par les parties au sujet du cadre ont constitué le socle des négociations qui ont suivi, portant principalement sur la mise en place d'institutions politiques qui gèreraient ce qui restait de la période de transition, la définition de leurs compétences et un accord relatif à un plan d'action en vue de la rédaction d'une nouvelle constitution.

8. De mars à fin juin, mon Représentant spécial a convoqué à Skhirat les participants au dialogue, en vue de plusieurs cycles de pourparlers, pour tenter de forger un consensus sur le texte principal d'un accord politique. Pendant cette période, les équipes de dialogue des deux principaux camps ont fait régulièrement la navette entre le Maroc et la Libye pour consulter leurs groupes respectifs, principalement la Chambre des députés et le Congrès général national. Au cours du dialogue politique, la MANUL a lancé une campagne de sensibilisation visant à encourager un large soutien à l'accord.

9. Réalisant une importante percée, la plupart des participants au dialogue ont paraphé l'Accord politique libyen au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Skhirat le 11 juillet. Les personnes présentes au Congrès général national ont lancé

plusieurs appels pour obtenir la participation de ce dernier à la cérémonie de paraphe, sans résultats. Mon Représentant spécial a néanmoins fourni publiquement des assurances quant à la volonté de l'Organisation de se concerter avec toutes les parties prenantes, après avoir pris en compte leurs inquiétudes, sachant qu'un dialogue interlibyen ne pouvait aboutir de manière crédible que s'il était sans exclusive.

10. Parallèlement aux principaux volets politiques, la MANUL a également organisé à Alger, de mars à juin, trois cycles distincts de pourparlers avec les représentants des partis politiques libyens et des activistes. Ils ont débattu des moyens de faire avancer globalement le dialogue sur les questions clefs en vue d'une transition démocratique, de lutter notamment contre le terrorisme et de répondre aux besoins humanitaires de la population. Après chaque cycle de pourparlers, les participants ont adressé des messages clairs de soutien en ce qui concernait le principal volet politique et insisté sur un règlement pacifique de la crise politique et des institutions dans le pays.

11. La MANUL a organisé par ailleurs des réunions avec les représentants des 28 conseils municipaux et locaux sur l'ensemble du territoire libyen, dont une à Bruxelles le 23 mars et une autre à Tunis le 29 mai. Les participants ont procédé à un échange de vues et évoqué des moyens de coopérer avec la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'appui à l'aide humanitaire et de la question des prisonniers, des personnes portées disparues et des déplacés.

12. C'est dans ce cadre que les délégations de Misrata et de Taouergha se sont réunies les 27 et 28 mai à Tunis, avec l'aide de la MANUL, afin d'entamer des pourparlers sur le retour des habitants de Taouergha dans leur ville. Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, les deux camps ont décidé de créer un comité conjoint pour résoudre les questions liées au droit de retour à Taouergha dans la sécurité et la dignité, demander des comptes aux auteurs des méfaits commis et dédommager les victimes des deux camps. La Mission leur prête son assistance à cette fin.

13. Pour faire avancer les pourparlers sur les arrangements de sécurité, la MANUL a organisé une série de réunions préparatoires en Libye, auxquelles ont participé les représentants des entités chargées du maintien de la sécurité en Libye; les pourparlers ont porté sur la possibilité d'instaurer un cessez-le-feu et d'obtenir la gestion et le contrôle des armements et des munitions ainsi que sur l'appui que pourraient apporter l'ONU et la communauté internationale à l'exécution des arrangements de sécurité.

14. La Mission a également entrepris et appuyé des activités parallèlement aux volets officiels, notamment avec la participation de représentantes influentes. Elle a organisé une réunion à Tunis les 21 et 22 avril, à laquelle ont assisté une quarantaine de femmes libyennes représentant l'ensemble de la classe politique, des régions et des groupes culturels et ethniques.

15. Insistant sur l'importance d'une participation élargie au dialogue politique, mon Représentant spécial a continué d'être en étroit contact avec les divers États Membres et les organisations régionales et internationales, dont l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne. Son action a été énormément facilitée par l'appui global qu'ils ont fourni au dialogue et leur participation positive.

16. Du 25 au 28 mai, le Gouvernement égyptien a accueilli la réunion d'un groupe de chefs tribaux libyens tenue au Caire pour appuyer le processus général de dialogue politique.

17. Le 5 juin, sur l'invitation du Ministre tchadien des affaires étrangères, mon Représentant spécial a fait un exposé devant des représentants des pays voisins de la Libye, au cours duquel il a eu l'occasion de procéder à un échange de vues avec des représentants de haut niveau de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, s'agissant des progrès accomplis sur le plan du dialogue et des problèmes communs résultant du conflit en Libye.

18. Le 9 juin, au cours d'une réunion organisée par le Gouvernement allemand à Berlin, des représentants d'États Membres ont présenté une démarche conjointe aux personnes participant aux principaux pourparlers politiques, y compris les députés de la Chambre et les membres du Congrès général national, et les ont priées instamment de faire rapidement aboutir le dialogue et d'épargner à leur pays le spectre d'un conflit prolongé, de l'anarchie et du terrorisme. Certains représentants d'États Membres, qui étaient présents, se sont notamment engagés à appuyer les institutions de transition dès la signature d'un accord.

19. Le 12 juin, mon Représentant spécial a fait un exposé à la quatrième réunion du Groupe de contact sur la Libye, organisée par l'Union africaine au sommet des chefs d'État et de gouvernement à Johannesburg (Afrique du Sud).

Rédaction de la constitution

20. L'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution a continué de s'acquitter de son mandat, malgré les obstacles qui ont surgi, sur les plans politique, logistique, financier, de la sécurité et de l'organisation, et entravé considérablement les progrès accomplis. L'Assemblée qui s'était penchée au début de ses travaux sur les huit comités chargés des questions de fond a consacré la majeure partie de son temps à débattre des textes préliminaires que ces derniers lui avaient communiqués en décembre 2014.

21. L'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution a voté à la fin de février en faveur de la tenue de nombre d'ateliers hors de la Libye avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires internationaux. Des contraintes logistiques et autres ont néanmoins torpillé ces plans pour l'essentiel; elle a donc passé la majeure partie de son temps à Beida, au cours de la période considérée. Les inquiétudes entourant les déplacements à Beida ont pour leur part gravement entravé l'accès de la communauté internationale à l'Assemblée et nui à sa capacité de lui apporter une aide importante.

22. La MANUL continue de faire office d'organe de coordination et de liaison principale entre la communauté internationale et l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a apporté son aide aux programmes de mobilisation en faveur de la constitution, y compris une campagne destinée à y intégrer les questions intéressant les femmes et une nouvelle démarche axée sur la jeunesse. Le PNUD a également désigné un conseiller pour les médias et un attaché de liaison avec la présidence de l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution à Beida.

Situation dans l'ouest

23. Après la dernière série d'accrochages qui ont éclaté à la fin de mars autour de la ville d'Aziziya (sud de Tripoli), un rapprochement de plus en plus net a globalement été constaté entre les divers protagonistes. Plusieurs collectivités locales ont cherché à négocier un cessez-le-feu et à tenter une réconciliation, parfois avec le soutien actif de la MANUL.

24. Dans la région du croissant pétrolier, les forces de Misrata se sont retirées de la ville de Sidra à la fin de mars, ce qui a effectivement mis un terme à l'opération Lever de soleil, lancée en décembre 2014 pour prendre le contrôle des installations pétrolières dans le secteur. Le retrait a été engagé à la faveur d'un accord conclu entre les groupes armés et les chefs des tribus de Misrata et de Magharba, y compris des gardiens des installations pétrolières qui étaient sous le contrôle des Magharba. La MANUL a contribué à la réussite de cet accord.

25. À la mi-mars, les forces armées de Warchafana ont lancé une offensive militaire au sud de Tripoli pour reprendre des secteurs dans la ceinture tribale de Warchafana, qui avaient été capturés par la coalition Fajr Libya. Elles ont pris le contrôle de la localité d'Aziziya, malgré la résistance opposée par les forces de Fajr Libya, venues en renfort de Misrata principalement pour se redéployer dans le secteur. Les deux camps ont fini par négocier un cessez-le-feu, dont les dispositions comprennent la cessation des hostilités, le désengagement des forces dans le secteur, la réquisition des armes lourdes et de moyen calibre, l'échange de prisonniers et le retour des déplacés.

26. À la suite de l'accord de cessez-le-feu conclu entre Misrata et Warchafana, une tentative analogue de détente a été lancée entre Misrata et Zintan. Les deux camps ont pris des mesures pour réduire les tensions et obtenir la cessation des hostilités dans les principaux points névralgiques de la région. À la mi-juin, Misrata et Zintan sont parvenues, avec plusieurs villes côtières dont Sabrata, Zouara, Rigdalin et Jmeil, à un accord trilatéral de cessez-le-feu s'agissant de la base aérienne de Watiya qui, pendant la majeure partie de l'année écoulée, avait été le point d'orgue de la confrontation armée entre la coalition Fajr Libya et les forces de Zintan.

27. Parallèlement, Zintan a négocié avec les villes de Gharian et de Qalaa un accord de cessez-le-feu local, dont l'instauration a quelque peu relâché les tensions militaires dans l'ouest de la Libye ainsi qu'à Tripoli et dans ses environs.

28. En juin, une faction pure et dure au sein de la coalition Fajr Libya, qui avait auparavant préconisé le rejet du dialogue politique mené sous l'égide de l'ONU, a annoncé la formation d'une nouvelle coalition militaire, le « Front de la fermeté », laissant entrevoir un morcellement de plus en plus marqué au sein de la coalition Fajr Libya dont quelques groupes armés s'étaient publiquement déclarés en faveur du dialogue.

29. La menace grandissante que représentaient les groupes affiliés à l'EIIL/Daech s'est précisée de plus en plus, tandis que le mouvement consolidait sa présence et son influence dans la partie centrale de la Libye au cours de la période considérée. Plusieurs facteurs ont concouru à l'instauration d'un climat favorable et aidé l'EIIL/Daech à étendre son influence et assurer sa mainmise sur de nouveaux territoires, à savoir l'insuffisance des contrôles aux frontières, la faiblesse des institutions étatiques, les doléances des populations locales, la crise des institutions entre l'est et l'ouest du pays et les faits nouveaux survenus dans la région du Sahel.

30. Les combats entre les forces de Misrata et de l'EIL/Daech ont gagné en intensité autour de Syrte et de la localité de Naoufiliya en mars, avec une série de frappes aériennes contre des cibles de l'EIL/Daech dans le secteur. Avec l'escalade des combats, l'EIL/Daech a revendiqué la responsabilité de plusieurs attentats-suicides contre les forces de Misrata et leurs alliés à Syrte. En juin, les forces de Misrata se sont retirées de Syrte, faute d'avoir pu obtenir l'appui d'autres éléments de la coalition Fajr Libya et des autorités à Tripoli. L'EIL/Daech a pris par la suite le contrôle de Syrte et de la majeure partie du littoral qui s'étend sur 200 kilomètres à l'est de la ville. En juin, les forces de Misrata ont accéléré les frappes contre l'EIL/Daech à Syrte, à Naoufiliya et dans la ville de Zella, plus à l'intérieur.

Situation dans l'est

31. La situation sur le plan de la sécurité est demeurée critique dans ce secteur tout au long de la période considérée. Les combats se sont poursuivis principalement à Benghazi et Derna, pour l'essentiel entre les forces de l'opération Dignité et des groupes islamistes armés.

32. À Benghazi, le conflit a dégénéré en guerre d'usure au cours de laquelle aucune partie n'a réalisé de nouvelles conquêtes territoriales importantes. Les forces de l'opération Dignité continuent de contrôler de grandes parties de l'est et du nord de la ville, tandis que le Conseil consultatif des révolutionnaires de Benghazi, coalition de groupes islamistes locaux et d'Ansar el-Charia, conserve le contrôle des quartiers à l'ouest et au sud. Le Conseil consultatif recourt de plus en plus à des francs-tireurs, à des engins explosifs improvisés et à des attentats-suicides, tandis que les forces de l'opération Dignité continuent de mener des frappes aériennes sur les positions du Conseil consultatif. Une vingtaine de civils seraient décédés dans la ville depuis mars, à la suite de tirs de mortier et de missiles Grad.

33. De violents combats ont éclaté en juin entre l'EIL/Daech et le Conseil consultatif des moujahidin de Derna, une coalition de groupes locaux d'islamistes et de jihadistes, à la suite de l'assassinat ciblé de deux chefs de haut rang du Conseil consultatif ainsi que de l'opposition de plus en plus forte de la population aux décapitations, crucifixions et attentats-suicides fréquents organisés par l'EIL/Daech. Avec le soutien des habitants, le Conseil consultatif des moujahidin de Derna a enregistré une victoire importante à la mi-juin et chassé l'EIL/Daech de la ville, après plusieurs jours d'affrontements au cours desquels 70 combattants de l'EIL/Daech auraient été tués et plus de 200 capturés. Malgré cela, des éléments de l'EIL/Daech conservent une présence dans bon nombre de secteurs voisins de Derna. L'Armée nationale libyenne, affiliée à l'opération Dignité, a mené des opérations parallèles contre l'EIL/Daech autour de Derna au cours de la période comptable.

34. Par ailleurs, le 15 juin, les États-Unis d'Amérique ont mené une frappe aérienne près d'Ajdabiya et visé des jihadistes de haut rang liés à Al-Qaida au Maghreb islamique qui assistaient à une réunion. Nombre de militants ont été tués, y compris, semble-t-il, des cadres supérieurs d'Al-Qaida.

Situation dans le sud

35. Des combats ont éclaté à Brak el-Chatî au début de mars entre des unités militaires recrutées en grande partie parmi les tribus locales Magarha et Qadhadifa d'une part, et la Troisième force de Misrata, d'autre part. Au début d'avril, les troupes de Misrata ont capturé le colonel Mohamed ben Nael, qui était à la tête de la

force locale de l'Armée nationale libyenne, et l'ont remis par la suite au parquet général de Tripoli. Le 23 avril, des négociations au cours desquelles des notables de Misrata et de Zintan ont servi de médiateurs ont débouché sur un accord visant à obtenir la cessation des combats, à placer la base militaire de Brak al-Chatî sous le contrôle de l'Armée nationale libyenne et à redéployer la force de Misrata dans un autre secteur de la partie sud.

36. À Aoubari, des combats sporadiques entre des groupes armés tabous et touaregs portant sur le contrôle des principales installations pétrolières, des routes et des bâtiments administratifs se sont poursuivis tout au long de la période considérée, malgré les accords de cessez-le-feu à Doha et à Beida négociés au début de juin par les chefs des deux groupes. Les relations entre eux demeurent tendues, du fait que les coalitions militaires Fajr Libya et opération Dignité cherchent à influencer les chefs tribaux locaux en matière de contrôle des champs pétroliers et des autres installations dans le secteur.

37. À Sabha, des actes criminels, y compris des enlèvements, des assassinats et des vols qualifiés se sont poursuivis au cours de la période visée par le rapport. Malgré les protestations répétées des populations locales dénonçant l'insécurité, les mesures prises par le conseil municipal et le centre d'opérations de la région Sud n'ont guère été efficaces. Une soixantaine de personnes ont été tuées pendant le ramadan, en juin et juillet. Au début de juillet, des combats entre des groupes armés tabous et touaregs ont éclaté après un débordement des tensions de la localité d'Aoubari. Malgré l'accord de cessez-le-feu auquel des représentants des deux groupes sont parvenus le 18 juillet, les accrochages ont repris quelques jours plus tard.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

38. La Haute Commission électorale nationale a poursuivi ses activités pendant la période considérée, malgré la tâche ardue consistant à conserver son personnel et le manque de moyens financiers. La MANUL et le PNUD ont continué d'apporter leur aide pour maintenir au même niveau les capacités techniques de la Haute Commission de gérer les élections et ont organisé de février à juillet une série d'ateliers pour aborder les questions techniques et faciliter le contact avec les interlocuteurs dans la région. Par conséquent, la nouvelle Organisation arabe des administrations électorales a désigné en mai 2015 comme président par intérim le Président de la Haute Commission. Celle-ci a obtenu une aide pour tenir des consultations avec divers partenaires sur la coordination des mesures à prendre pour surmonter les difficultés escomptées découlant de la tenue d'un référendum sur la constitution. Dans un contexte où nombre d'institutions luttent pour poursuivre leurs activités, la Haute Commission a non seulement mené les siennes mais a également renforcé ses capacités.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

39. Les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme se sont poursuivies dans l'ensemble de la Libye au cours de la période considérée, les

civils étant ceux qui ont pâti le plus des combats prolongés, tandis que disparaissait toute trace d'ordre public. La MANUL a continué de surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays et d'en rendre compte, malgré le transfert à la mi-juillet 2014 du personnel recruté sur le plan international hors de Libye et les contraintes opérationnelles imposées par l'insécurité dans différentes régions.

40. À Benghazi, le pilonnage aveugle de quartiers résidentiels par toutes les parties au conflit, y compris l'opération Dignité et le Conseil consultatif des révolutionnaires de Benghazi, a fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris les enfants et les travailleurs médicaux, et occasionné des dommages aux infrastructures civiles. Le centre médical de Benghazi a été pilonné à trois reprises au cours de la période considérée. Les factions rivales n'ont pas réussi à garantir le libre passage des civils; nombreux sont ceux qui se sont retrouvés pris dans les zones de combat à Benghazi. La MANUL a également appris que des biens avaient été délibérément détruits par des éléments armés associés à l'opération Dignité.

41. Dans l'ouest de la Libye, des civils ont été tués ou blessés au cours d'accrochages sporadiques à Zawiya et à Tripoli. D'après les informations obtenues par la MANUL, des groupes armés ont pillé et sciemment détruit des biens appartenant à des civils, du fait de leurs liens de parenté ou affiliations politiques supposées. Les installations et infrastructures civiles, y compris les aéroports, ont également été touchées au cours de raids aériens et de pilonnages, notamment à Zintan et Tripoli.

42. Nombre de défenseurs des droits de l'homme ont fui le pays ou restent muets devant les attaques, les détentions arbitraires, la fermeture des bureaux d'organisations non gouvernementales et les menaces de mort; d'autres agissent dans la clandestinité, au péril de leur vie et de celle de leurs proches. Une descente a été effectuée le 16 mars dans les bureaux du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme à Benghazi, dont les bureaux à Tripoli avaient été fermés en novembre 2014.

43. Les journalistes et les autres professionnels des médias et leurs familles continuent de faire l'objet d'attaques, d'enlèvements, de menaces et de mesures d'intimidation ou de subir des tortures et autres formes de mauvais traitements. Le 23 avril, un groupe armé qui serait affilié au Conseil consultatif des révolutionnaires de Benghazi a tué Mouftah el-Qatrani, journaliste renommé et patron d'une société de production télévisée à Benghazi. Des journalistes femmes ont subi des attaques et un harcèlement sexuels, ce qui a poussé nombre d'entre elles à quitter le pays. D'autres continuent de recevoir des menaces tout en étant à l'étranger.

44. Les attaques contre les journalistes et les activistes se produisent dans le cadre d'une campagne médiatique systématique de dénigrement, du fait que les différentes chaînes de télévision et autres organes de presse continuent de prendre ouvertement position dans le conflit ou de subir des pressions pour ce faire. Les médias participent par conséquent directement à la diffusion publique de propos incendiaires. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué de collaborer étroitement avec les médias libyens, pour promouvoir des normes de déontologie dans le domaine de la presse, et les amener à éviter de diffuser des émissions qui colportent des stéréotypes et risquent d'inciter à la violence.

45. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ont été exposés au risque de détentions arbitraires et prolongées dans des conditions d'abus, de violences sexuelles, de travail forcé, d'exploitation et d'extorsion. Des étrangers sont détenus par le Ministère de l'intérieur ou des groupes armés dans des conditions déplorables et ont à peine accès à des articles de première nécessité et à des soins médicaux. Des groupes armés ont enlevé des étrangers contre rançon ou pour obtenir la libération de Libyens incarcérés à l'étranger. D'autres l'ont été car ils étaient soupçonnés de participer aux hostilités armées. Dans l'est de la Libye, des étrangers accusés d'appartenir à des groupes terroristes, détenus en toute illégalité, auraient été soumis à de la torture et autres formes de mauvais traitements.

Enlèvements, détentions, torture et assassinats

46. Des combattants, toutes tendances politiques confondues, ont enlevé des civils du seul fait de leur identité, de leurs liens de parenté ou de leurs affiliations politiques supposées. Des enfants ont continué de faire l'objet d'enlèvements, y compris par des groupes armés qui voulaient rançonner les familles. Dans l'est de la Libye, des forces fidèles à l'opération Dignité ont enlevé des civils suspectés de sympathie à l'égard du Conseil consultatif des révolutionnaires de Benghazi ou enlevé certains de leurs proches qui y étaient associés. Nombre d'entre eux ont été placés en détention au Bureau des enquêtes pénales à Benghazi et à Marj, à la prison de Birsis et dans l'aile militaire de la prison de Gernada; on craint pour leur vie, du fait de leurs conditions de détention.

47. Au moins quatre hommes ont été exécutés en public et un cinquième a eu la main amputée, sur ordre d'un tribunal prétendument établi par l'EIL/Daech à Derna au cours de la période considérée.

48. Dans l'ouest de la Libye, des groupes armés appartenant à différentes factions au conflit ont enlevé des civils, souvent dans l'espoir de se servir d'eux comme monnaie d'échange pour obtenir la libération de combattants et de civils capturés par des groupes rivaux. Les personnes enlevées risquaient la torture et d'autres mauvais traitements et étaient souvent privées de contact avec leurs familles. La MANUL a également eu vent de torture et d'autres mauvais traitements dans nombre de centres de détention dans l'ouest de la Libye, dont ceux d'Abou Salim, Farouq, Jazira et Janoubi ainsi que les bases militaires d'Abou Bakr el-Siddiq et de Watiya. Nombre de détenus, dont un Taouergha enlevé en pleine rue à Tripoli, sont morts en détention, victimes d'une exécution sommaire, ou ont succombé à la torture. Un cousin du Taouergha enlevé en même temps que lui a été transféré à la prison Jaouiya à Misrata. Trois agents humanitaires qui travaillaient pour la fondation caritative Cheik Taher el-Zaoui ont également été enlevés le 5 juin alors qu'ils s'apprêtaient à acheminer une aide humanitaire dans des zones du sud-ouest.

49. Les « aveux » de nombre de personnes enlevées, diffusés à la chaîne de télévision libyenne Aoualan, qui ont admis avoir participé à des combats et à des assassinats, suscitent notamment une vive préoccupation, des ecchymoses et des tuméfactions ayant été constatées sur le visage et le corps de détenus de la prison de Birsis qui ont été filmés.

50. Des étrangers ont également fait l'objet d'attaques, d'enlèvements et d'exécutions illégales du fait de leur religion. Le 19 avril, l'EIL/Daech a diffusé des vidéos montrant l'assassinat de quelque 28 Éthiopiens et Érythréens dont

certains ont été décapités et d'autres tués par balle. On ignore le sort qui a été réservé à d'autres étrangers chrétiens, enlevés d'août 2014 à juin 2015.

51. La MANUL a continué d'insister sur la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes qui sont en détention illégale. Plusieurs échanges de prisonniers entre les factions en guerre ont eu lieu au cours de la période visée par le rapport, y compris en avril et en mai. Plus de 50 prisonniers ont été libérés à Misrata en juillet.

Systèmes judiciaire et pénitentiaire

52. Les combats dans différentes régions du pays ont continué d'entraver la bonne marche du système judiciaire, tout particulièrement à Syrte, Derna et Benghazi. Le 14 juin, le tribunal de Benghazi-Sud a décidé de reprendre ses activités pour la première fois après l'attaque à la bombe de février 2014. Le tribunal de Derna prévoit de le faire à l'issue de son transfert à Beida ou Tobrouk.

53. Plusieurs prisons, notamment dans l'est et le sud du pays, ont signalé des pénuries de fournitures médicales, y compris les médicaments utilisés dans le traitement des maladies infectieuses. Pour des raisons budgétaires, les autorités à Tripoli ont décidé de réduire le personnel médical qui avait été détaché du Ministère de la santé pour travailler dans les prisons.

Procès de hauts responsables de l'ancien régime

54. En mai, la cour d'assises de Tripoli a achevé les audiences publiques lors du procès de 37 anciens responsables du régime, dont Saïf el-Islam Qadhafi et Abdallah Senoussi. Le 28 juillet, la cour d'assises a rendu son verdict et condamné à la peine capitale Saïf el-Islam, Abdallah Senoussi et 7 autres responsables; 8 autres à la réclusion à perpétuité; et 15 à des peines de prison allant de 5 à 12 ans; tandis que 4 étaient acquittés de tous les chefs d'accusation. Le tribunal a annoncé que sept des accusés, dont Saïf el-Islam, avaient été jugés par contumace. Le parquet n'a présenté aucun témoin et aucun autre élément de preuve pendant les audiences, tandis que le tribunal n'autorisait que trois témoins par accusé. Certains avocats de la défense ont fait valoir que les témoins ont eu peur de témoigner, et évoqué la difficulté de voir leurs clients en privé. M. Qadhafi n'a comparu à aucune audience depuis juin 2014, et la Libye n'a pas respecté l'injonction de la Cour pénale internationale de lui remettre M. Qadhafi. D'après l'ONU et les associations de défense des droits de l'homme, il est à craindre que les procès restent en deçà des normes internationales.

C. Secteur de la sécurité

Appui au plan libyen en vue d'arrangements de sécurité provisoires

55. Dans le cadre du volet du dialogue politique libyen lié à la sécurité, la MANUL a continué d'inviter les entités chargées de la sécurité à prévoir l'exécution des arrangements de sécurité provisoires énoncés dans l'Accord politique. Au cours de la période considérée, la Mission a tenu des réunions avec des représentants des groupes armés, de la police et de l'armée en Libye. Les plans de concrétisation des arrangements de sécurité seront arrêtés dans le cadre du volet du dialogue politique libyen lié à la sécurité.

Sécurité des frontières

56. Les institutions libyennes de sécurité ont continué de pâtir d'une insuffisance de moyens en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des frontières maritimes et terrestres du pays, ce qui en facilite l'accès pour les contrebandiers, les trafiquants et autres groupes illégaux.

Gestion des armes et des munitions

57. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines de l'ONU, en tant que composante de la MANUL, a élaboré et diffusé un cadre de planification en vue d'obtenir un appui international à la gestion des armes et des munitions au cas où le dialogue politique libyen déboucherait sur un accord de formation d'un gouvernement d'entente nationale. Le Service a continué d'appuyer le Centre de lutte antimines libyen, qui supervise le nettoyage en certains lieux des restes explosifs de guerre à Tripoli et dans ses environs, ainsi que les programmes de sensibilisation au danger des mines. Le Service a également organisé des programmes de renforcement des capacités à l'intention du Centre en Tunisie, et élaboré une base de données relative aux installations de stockage d'armes et de munitions en Libye.

D. Coordination de l'aide internationale

58. Au cours de la période considérée, la MANUL a continué de coordonner depuis la Tunisie l'assistance internationale destinée à la Libye, y compris en présidant nombre de groupes de coordination internationale dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme, des élections, de la Constitution et de l'autonomisation des femmes.

E. Aide humanitaire

59. La situation humanitaire en Libye a continué de se dégrader au cours de la période visée par le rapport : quelque 2 millions de personnes en ont souffert, soit une augmentation de 125 % par rapport à septembre 2014.

60. Environ 435 000 personnes sont encore déplacées en Libye, dont quelque 290 000 femmes et enfants. Au mois de mai, environ 201 373 personnes déplacées sur le plan interne se trouvaient dans l'est de la Libye, dont 105 000 à Benghazi; au moins 211 902 se trouvaient dans l'ouest de la Libye, notamment à Tripoli et dans ses environs. Au mois de janvier, on comptait au moins 12 230 déplacés à la suite des combats récents à Aoubari et dans ses environs, outre les 4 800 personnes qui n'avaient pas pu réintégrer leurs foyers à la suite des affrontements de janvier 2014. La plupart des déplacés libyens sont hébergés dans des bâtiments publics ou désaffectés ou recueillis par des proches ou les populations locales. Nombre d'entre eux ont été déplacés à maintes reprises et continuent d'avoir besoin d'une aide.

61. On compte pour l'heure quelque 100 000 réfugiés et demandeurs d'asile en Libye, dont 36 868 ont été immatriculés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En juin, ce dernier a commencé à renouveler les certificats des demandeurs d'asile et des réfugiés et à vérifier les cartes d'immatriculation

existantes, et prévoit de reprendre l'immatriculation des nouveaux demandeurs d'asile à la faveur d'une amélioration des conditions de sécurité.

62. Quelque 47 449 migrants et réfugiés ont atteint la côte italienne par voie maritime au cours des cinq premiers mois de 2015, y compris 4 338 mineurs dont près de 3 000 n'étaient pas accompagnés; environ 90 % étaient partis de Libye, soit une augmentation de 15 % par rapport à la même période en 2014. Plus de 3 800 personnes ont été sauvées ou interceptées en mer par les gardes-côtes libyens en 2015 et ont débarqué en Libye.

63. On estime actuellement qu'environ 1,2 million de migrants de pays voisins et de pays tiers se trouvent en Libye. La situation dans les centres de détention de migrants reste en deçà des normes internationales minimales; ces centres sont invariablement surpeuplés, avec des conditions sanitaires déplorables, souvent sans séparation entre hommes, femmes et enfants, ce qui accroît les risques de violence sexuelle et sexiste. Le HCR a plaidé avec succès en faveur de la libération des personnes relevant de sa compétence, y compris les femmes enceintes qui ont besoin de soins postnatals, et continue de chercher des solutions de rechange locales à la détention des enfants, tout particulièrement de ceux qui ne sont pas accompagnés. Néanmoins, le travail forcé, l'exploitation et les violences dans des lieux de détention non officiels gérés par des miliciens et des trafiquants suscitent de vives préoccupations, tout comme le fait que des chrétiens soient pris pour cibles par des groupes extrémistes.

64. Le HCR administre deux centres de développement communautaire à Tripoli et un à Benghazi par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, et fournit une aide médicale, une assistance psychosociale et une aide financière aux plus vulnérables, ainsi qu'une prise en charge individuelle et un lieu sûr pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en zone urbaine. À Benghazi, le HCR participe également à la coordination de la réponse à apporter à la crise des déplacés, en collaboration avec les organisations non gouvernementales internationales et locales, y compris au moyen de la distribution de denrées alimentaires et d'articles non alimentaires à quelque 1 200 familles.

65. L'intensification des combats dans l'est et le sud de la Libye, à laquelle viennent se greffer des pénuries de carburant généralisées, la rupture de l'approvisionnement des marchés et la flambée des prix, a rendu très problématique l'accès aux denrées pour plus d'un million de personnes. Malgré l'insuffisance de ses ressources, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué depuis janvier dernier des rations alimentaires à 146 000 déplacés en Libye grâce aux partenaires de coopération locaux. D'après les prévisions préliminaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la récolte céréalière pour 2015 est pratiquement de 10 % en dessous de la moyenne.

66. Les pénuries de certaines fournitures médicales, notamment les médicaments utilisés pour les anesthésies, les dialyses et les cancers, ainsi que les psychotropes et les vaccins, deviennent aiguës du fait de l'insuffisance de fonds et de problèmes logistiques. L'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires de la santé ont continué de distribuer des dons de médicaments dans les régions les plus touchées, mais les ressources sont rarement disponibles. Les dégâts subis par les établissements médicaux, les pénuries de personnel et l'insécurité locale ont également contraint nombre d'hôpitaux à fermer, tout particulièrement dans les zones en proie à des conflits prolongés, dont Benghazi, Sabha, Syrte et Aoubari.

67. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires estiment qu'il faut en toute priorité améliorer et actualiser les données relatives aux besoins humanitaires en Libye. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a lancé en avril 2015 une évaluation multisectorielle en profondeur, destinée à établir un fondement pour l'analyse des faits en vue d'un nouvel inventaire des besoins humanitaires et d'un plan stratégique d'intervention humanitaire pour la Libye, qui remplacera le précédent appel humanitaire, lancé en septembre 2014.

68. L'insuffisance du financement des opérations humanitaires en faveur de la Libye continue de présenter des difficultés considérables. La réaction à ce jour à l'appel humanitaire en cours a été bien en deçà des 35 250 000 dollars requis et n'a été financé qu'à hauteur de 34 %.

69. Au vu de la persistance des attaques contre les lieux de culte et les monuments culturels et de la menace que la consolidation en cours de l'EIL/Daech fait peser sur le patrimoine culturel libyen, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé une série d'ateliers en Tunisie à l'intention du personnel technique qui s'efforce de protéger le patrimoine libyen. L'UNESCO étend également ses activités aux municipalités et à la jeunesse pour promouvoir l'appréciation, la protection et la préservation du patrimoine culturel libyen.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

70. Du fait de l'insécurité, la majorité du personnel international a dû déménager au siège provisoire de la Mission à Tunis. En mai, en tout, 224 agents de la MANUL recrutés sur les plans national et international et des membres du personnel fourni par les gouvernements avaient été déployés. Au sujet de la présence de la Mission en Tunisie, l'ONU est en pourparlers avec son gouvernement en vue de conclure un accord relatif au déménagement d'urgence de la MANUL du pays, à titre provisoire, afin qu'elle puisse continuer d'exécuter son mandat depuis la Tunisie. La Mission dispose en outre de 3 fonctionnaires au Siège et de 15 au Centre de services mondial à Brindisi.

V. Sûreté et sécurité

71. Les conditions de sécurité en Libye demeurent très précaires et très imprévisibles. Les actes de terrorisme et les incidents de sécurité visant la communauté internationale se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 12 avril, des terroristes ont attaqué l'ambassade de la République de Corée à Tripoli et ont récidivé le lendemain contre l'ambassade du Maroc. Le 20 avril, un engin improvisé a explosé devant l'ambassade d'Espagne. Le 24 mai, des hommes armés non identifiés ont attaqué l'Ambassadeur de l'Ukraine en Libye qui se rendait en voiture de Tripoli à Tunis. Le 12 juin, un groupe armé a pris d'assaut le consulat de Tunisie à Tripoli et enlevé 10 membres du personnel tunisien, en représailles, semble-t-il, à l'arrestation par le Gouvernement tunisien d'un membre de haut rang de Fajr Libya accusé d'enlèvement en Tunisie. Les Tunisiens ont été libérés par la suite.

72. Plusieurs manifestations contre le dialogue politique qui se tient sous l'égide de l'ONU et de mon Représentant spécial se sont déroulées au cours de la période à l'examen, notamment à Tobrouk les 9 et 23 mars. Dans ce dernier cas, ils ont empêché les entretiens que mon Représentant spécial devait avoir avec des députés libyens. À Tripoli, des manifestants se sont mobilisés les 31 mars et 7 avril devant un complexe qui servait précédemment de quartier général de la MANUL. Le 1^{er} mai, des éléments de la coalition Fajr Libya ont appelé à manifester contre l'ONU du fait qu'elle « compromettrait » la révolution libyenne.

VI. Aspects financiers

73. Le montant total des crédits approuvés au titre de la MANUL pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 s'élève à 47 860 100 dollars, montant qui avait été avalisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 B.

VII. Observations et recommandations

74. Un an après les combats violents de l'été 2014, le paysage sur les plans politique, social et de la sécurité a radicalement changé en Libye. La persistance des clivages politiques se manifeste sur le plan de la crise des institutions qui déchire le pays sur les plans tant législatif qu'exécutif, ce qui entrave dangereusement la gouvernance et sape toute tentative de résoudre les nombreuses difficultés auxquelles la Libye fait face. À la grave situation humanitaire suscitée par les déplacements sur le plan interne et à l'insécurité et la criminalité qui vont croissant, vient s'ajouter la fragilisation de plus en plus nette des institutions publiques. Les conséquences du conflit en Libye sont en évidence non seulement du fait des épreuves endurées par le peuple libyen, mais aussi de la recrudescence des activités de traite d'êtres humains et de trafic par des individus qui exploitent sans vergogne le vide sécuritaire dans lequel se trouve le pays.

75. L'ampleur des souffrances humaines, le degré de déclin économique et les destructions subies par la Libye et la fragilisation des fondements de l'État soulignent qu'il est urgent de prendre des mesures ambitieuses et décisives pour restaurer la paix et l'ordre public. Si personne ne sous-estime la grande méfiance qui règne dans le climat politique actuel, il faut rappeler aux dirigeants de l'ensemble de la classe politique qu'en l'incapacité de parvenir rapidement à un accord qui favorise un règlement rapide du conflit en cours par des voies pacifiques, les conséquences seront catastrophiques pour l'avenir et la stabilité à long terme de la Libye.

76. À cet égard, je tiens à saluer la persévérance et le concours de tous les participants au dialogue politique libyen ainsi que leur courage pour ce qui est de surmonter leurs différends dans l'intérêt de la paix, en vue de cristalliser une vision qui favorise la reprise de la transition démocratique en Libye et la cessation du conflit armé.

77. L'Accord politique libyen qui a été paraphé le 11 juillet représente une importante percée dans le dialogue politique libyen. Malgré les écueils qui ont entouré les pourparlers, les dirigeants libyens ont clairement fait part de leur volonté de mettre un terme au conflit qui dure depuis un an. Le fait qu'ils l'aient paraphé est

un message rassurant pour le peuple libyen, qui sait que ses dirigeants politiques peuvent œuvrer de concert pour unifier et reconstruire le pays et éviter toute nouvelle effusion de sang.

78. Pour qu'un accord aboutisse et puisse effectivement mettre un terme à un conflit, il faut avant tout qu'il associe toutes les parties. J'exhorte toutes celles qui ne l'ont pas paraphé à continuer de participer au dialogue, auquel rien ne peut se substituer. L'ONU ne ménagera aucun effort pour faire en sorte que toutes les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes soient prises en compte.

79. Je demande également aux dirigeants libyens de prendre note des initiatives de réconciliation locales dans l'ouest du pays qui, il n'y a pas si longtemps encore, était le théâtre d'hostilités majeures. Je suis particulièrement encouragé par celles prises par les représentants des communautés et les entités chargées de la sécurité pour négocier des accords de cessez-le-feu locaux et procéder à des échanges de prisonniers. Je demande à tous les autres acteurs qui se trouvent ailleurs dans le pays de manifester le même esprit d'initiative. Aujourd'hui, les dirigeants libyens ont une occasion singulière de signer un accord politique susceptible de mettre fin au conflit de manière décisive et de favoriser la reprise du processus de transition politique.

80. Pour leur part, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale continueront de travailler en étroite consultation avec les parties prenantes libyennes pour fournir un appui suffisant à l'exécution de l'Accord politique, ainsi qu'une aide technique à un futur gouvernement d'entente nationale pour l'aider à surmonter efficacement les problèmes multiples et complexes auxquels le pays fait face.

81. Malgré les avancées enregistrées dans les pourparlers politiques menés sur le plan national, je suis profondément préoccupé par la situation à Benghazi, ville qui s'enorgueillissait jadis d'être le berceau de la révolution libyenne. Le conflit armé a détruit de nombreux quartiers de la ville et a des retombées importantes sur la situation humanitaire de la population civile. Un accord qui mettrait fin aux combats à Benghazi non seulement aiderait à répondre aux besoins humanitaires existants et à les atténuer, mais il ouvrirait également la voie à un combat mené conjointement par les entités légitimes chargées de la sécurité et les institutions publiques légitimes contre la menace que représentent les groupes terroristes et d'autres groupes extrémistes violents, qui sévissent dans la ville et dans ses environs. Les dirigeants libyens doivent prendre des mesures décisives pour épargner à Benghazi de nouveaux carnages et de nouvelles épreuves.

82. Je suis tout aussi alarmé par l'accroissement manifeste de la criminalité et la recrudescence des affrontements intercommunautaires dans diverses régions du sud de la Libye, qui ont contraint des centaines de familles à fuir leurs foyers et imposent un fardeau supplémentaire aux populations qui luttent déjà face à l'afflux constant de migrants et de réfugiés. Les cycles de violence et de tensions intercommunautaires soulignent la nécessité pour les dirigeants politiques libyens et les parties prenantes de s'employer rapidement à parvenir à un règlement politique qui restitue l'autorité de l'État et ouvre la voie au rétablissement de l'ordre public.

83. La capacité constante de groupes terroristes et d'autres groupes extrémistes violents comme l'EIL/Daech et Ansar el-Charia d'étendre leurs zones d'influence et de contrôle suscite une vive préoccupation. L'expérience tirée d'ailleurs a clairement démontré le danger imminent que ces groupes représentent, non seulement pour l'intégrité territoriale d'un État, mais également, de manière plus

destructive, pour les populations locales. Pour contrer cette menace, il faudra un effort unifié et collectif de la part de tous les Libyens. J'exhorte les chefs libyens à prendre la menace au sérieux. Il est indéniable que ces entités agissent en coordination étroite avec d'autres groupes extrémistes violents ou terroristes dans la région et qu'ils ne reculeront devant rien pour atteindre leur objectif, à savoir imposer par la force une vision politique et sociétale qui va à l'encontre des principes et valeurs qui ont guidé la révolution du 17 février en Libye.

84. Je suis profondément concerné par la pratique des enlèvements de civils et par d'autres violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. J'exhorte les autorités libyennes et ceux qui ont de l'influence sur le terrain à faire tout leur possible pour mettre un terme à ces atteintes et pour veiller à ce que leurs auteurs soient traduits en justice, conformément aux normes internationales. Les chefs militaires et les dirigeants politiques en particulier devraient déclarer publiquement que ces violences ne seront pas tolérées et que ceux qui les commettent seront suspendus de leurs fonctions et tenus pour responsables. Tous ceux qui sont détenus doivent être traités avec humanité et il faut soit les relâcher soit les déférer devant la justice selon une procédure régulière et équitable. Tous les civils enlevés doivent être libérés immédiatement et inconditionnellement, et le sort des personnes disparues doit être clarifié.

85. J'exhorte toutes les parties au conflit à cesser immédiatement de s'en prendre aux civils sans discernement et de veiller à l'évacuation en toute sécurité et à titre volontaire des civils pris dans les zones de conflit. Je demande également aux parties belligérantes de favoriser l'acheminement sans entrave de l'aide à toutes les populations touchées et de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le personnel humanitaire est protégé contre toute attaque, y compris les détentions arbitraires et les mesures d'intimidation. S'agissant de l'appui international à l'action humanitaire, j'appelle de nouveau les États Membres à redoubler d'efforts en vue de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui de l'appel humanitaire en faveur de la Libye.

86. L'ONU s'emploiera à aider les Libyens à conclure l'Accord politique qui a été paraphé le 11 juillet. Elle fournira des facilités et une assistance, conformément aux principes de l'appropriation nationale. Je recommande à cette fin que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MANUL en tant que mission politique spéciale intégrée, en application des dispositions de la résolution 2213 (2015) du Conseil. Cela permettra à l'ONU et à mon Représentant spécial de s'employer avec les Libyens à faire avancer le processus de transition politique, à conclure l'Accord politique et à ouvrir la voie à la formation d'un gouvernement d'entente nationale. Conformément à mon rapport spécial sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye en date du 13 février (S/2015/113), l'ONU a poursuivi le processus de planification en vue de l'application des recommandations figurant dans le rapport, dans un contexte fluide. Une fois que le gouvernement d'entente nationale aura été constitué, il déterminera le soutien qu'il souhaiterait recevoir, dans l'immédiat, de l'Organisation en vue de l'exécution de l'Accord politique libyen. L'ONU a entamé des préparatifs pour réagir rapidement et efficacement face à une telle requête. J'ai également l'intention de dépêcher une mission d'évaluation technique en Libye pour formuler des propositions sur la manière dont l'ONU devrait s'adapter, en particulier, au nouveau contexte opérationnel qui apparaîtra à la suite de la formation d'un gouvernement d'entente nationale.

87. Je tiens à remercier les divers États Membres ainsi que les organisations régionales et internationales de l'appui ferme et de l'aide technique et logistique qu'ils ont fournis en soutien au dialogue qui s'est tenu sous l'égide de l'ONU. Je tiens également à remercier le personnel de la MANUL pour son dévouement et la persistance de ses efforts dans des circonstances particulièrement ardues, plus d'un an après l'évacuation de la Mission de Tripoli. Enfin, je tiens à saluer mon Représentant spécial, Bernardino León, pour son sens de la conduite de l'action et ses efforts inlassables en vue d'amener les protagonistes libyens à la table des négociations. S'il reste beaucoup à faire, je le félicite ainsi que son équipe des progrès accomplis à ce jour, contre toute attente.
